

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 17 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), Mme ASTIER Martine, (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 19/03/2023

13. Actualisation des modalités de tarification relatives aux locations de l'espace culturel du Crouzy.

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le conseil municipal a validé les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Deux tarifications ont été mises en place : les tarifs « classiques » et les tarifs « partenaires ».

Les agents municipaux quel que soit leur lieu d'habitation pourraient bénéficier du tarif « partenaires ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider l'application du tarif partenaires aux agents municipaux,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les locataires ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

